



Date de depot requalification divorce

Par **fanrando**, le **14/04/2009** à **11:16**

Bonjour,
la requête de non reconciliation ayant ete rejetee par moi en janvier et ayant fait appel decision car pension alimentaire devant m'etre versee par mon ex conjoint ridicule aujourd'hui les 3 mois requis pour que mon ex conjoint demandeur a l'origine du divorce a l'amiable n'a pas deposé nouveau dossier divorce de requalification divorce donc moi j'envisage depot dossier divorce a ses torts exclusifs est ce que je dois attendre OBLIGATOIREMENT que la COUR D'APPEL est statuée sur le montant PENSION ALIMENTAIRE DUE PENDANT PROCEDURE DE DIVORCE pour deposer cette REQUETE DE DIVORCE A SES TORTS ECLUSIFS merci de bien vouloir me repondre